

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 151/05

AFR 64/008/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIERS D'OPINION / TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS / DÉTENTION SANS INCULPATION

ÉRYTHRÉE

Binyam Gezay (h)

Essey Stefanos (h)

et plus de 200 autres membres de l'Église évangélique Meseret Christos

Londres, le 3 juin 2005

Le 28 mai, au cours d'un mariage à Asmara, la capitale de l'Érythrée, les forces de sécurité ont arrêté plus de 200 personnes, y compris les mariés. Selon les informations recueillies, toutes ces personnes sont membres de l'Église Meseret Christos, qui est interdite en Érythrée. Elles risquent fort d'être torturées et contraintes à abjurer leur foi. Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion, car elles sont détenues pour avoir simplement exercé leur droit à la liberté de religion, sans avoir eu recours à la violence ni prôné son usage.

Ces personnes sont actuellement en garde à vue dans un poste de police situé à Expo (Asmara). Le 29 mai, quelques-unes d'entre elles ont été remises en liberté sans avoir été inculpées, mais la plupart sont toujours détenues. Les seuls noms communiqués à Amnesty International sont ceux de Binyam Gezay, le marié, et d'Essey Stefanos, un chanteur de gospel. Aucune de ces personnes n'a été présentée devant une instance judiciaire dans les quarante-huit heures suivant son arrestation, comme le prévoit pourtant la législation érythréenne.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La persécution religieuse fait partie du quotidien en Érythrée, bien que les autorités soutiennent le contraire. Depuis l'année 2002, seules l'Église orthodoxe, l'Église catholique et l'Église luthérienne sont autorisées ; les Églises évangéliques sont, quant à elles, interdites. Amnesty International reçoit souvent des informations indiquant que les forces de sécurité torturent des membres d'Églises évangéliques qui continuent à pratiquer leur religion de façon clandestine, dans le but de leur faire abjurer leur foi. Ces derniers temps, les arrestations de personnes bravant l'interdiction de 2002 se sont multipliées. Lorsque la rafle du 28 mai a eu lieu, quelque 900 membres d'Églises interdites étaient déjà détenus. Ces personnes vivent dans des conditions éprouvantes, dans des conteneurs, des centres secrets ou encore des prisons souterraines. Certaines sont incarcérées dans des prisons militaires (plus de 230 se trouvent ainsi dans le centre de conscription et d'entraînement militaire de Sawa, près de la frontière soudanaise). D'autres sont détenues dans le camp militaire de Mai Serwa, près d'Asmara, ou encore dans des prisons des forces de police et de sécurité, à Asmara, à Keren (dans le nord du pays) ou dans le port d'Assab, au bord de la mer Rouge.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Binyam Gezay, d'Essey Stefanos et de plus de 200 autres membres de l'Église Meseret Christos qui ont été arrêtés le 28 mai à Asmara ;

– demandez instamment que ces personnes soient libérées immédiatement et sans condition, car il s'agit de prisonniers d'opinion ; en effet, elles n'ont fait qu'exercer pacifiquement leur droit à la liberté de religion, qui est inscrit dans la Constitution de l'Érythrée ;

– exhortez les autorités à veiller à ce que ces personnes ne soient pas torturées ni soumises à d'autres formes de mauvais traitements pendant leur détention, et à ce qu'elles puissent entrer en contact avec leurs proches, consulter un avocat et bénéficier de tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;

– priez les autorités érythréennes de libérer immédiatement et sans condition les centaines d'autres personnes détenues au seul motif de leurs convictions religieuses ;

– déclarez-vous inquiet à l'idée que ces personnes sont maintenues en détention de manière arbitraire, sans inculpation ni jugement, au mépris des dispositions relatives aux droits humains inscrites dans la Constitution et la législation érythréennes, qui prévoient que toute personne doit être présentée devant une instance judiciaire dans les quarante-huit heures suivant son arrestation.

APPELS À :

Président :

His Excellency President Issayas Afewerki
Office of the President
PO Box 257
Asmara, Érythrée

Fax : +291 1 126 422

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

Ministre de la Justice :

Ms Fawzia Hashim
Minister of Justice
Ministry of Justice
PO Box 241
Asmara, Érythrée

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Madame la Ministre,

COPIES À :

Responsable de la police :

Brigadier Abraham Andom
Commissioner of Police
Ministry of Internal Affairs
PO Box 1223
Asmara, Érythrée

Directeur du Département des Affaires religieuses :

Mr Semere Beyene
Director, Department of Religious Affairs
Ministry of Local Government
PO Box 225
Asmara, Érythrée

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Érythrée dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 15 JUILLET 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*